



Temps de travail non respecté

Par **fanny928_old**, le **03/08/2007** à **10:45**

Bonjour,

Je suis employée d'une entreprise de restauration rapide depuis quelques mois, mais sous le chef d'une sous-traitance ne me reliant pas à la même convention collective.

A la signature de mon contrat (CNE), je devais effectuer un certain nombre d'heures. or, ce mois ci j'en ai effectuées moins. je souhaiterais savoir ce que deviennent ces quelques heures que je n'ai pas faites, et également ce qu'il en sera de mon salaire??

Merci par avance!